



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200071199-20180328-CCPL_2018_54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2018

Publication : 05/04/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	37 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 20 mars 2018
Date d'affichage : 20 mars 2018

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit du mois de mars, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Chaptuzat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Jeanne DEBITON, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant de Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), Laurent PLANCHE (suppléant de Gilles BOURDIER), Yves RAILLÈRE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Jeanne DEBITON
Jean-Claude MOLINIER a donné pouvoir à Stéphane BARDIN
David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLÈRE

Absents représentés :

Gilles BOURDIER
Christelle CHAMPOMIER
Éric GOLD
Jean-Claude MOLINIER
David MOURNET
Jean-Claude PAPUT
François-Xavier PERRAUD

Absents :

Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : M. Stéphane CHABANON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2018-54 : ORGANISATION DU STAGE ESTIVAL

Rapporteur : Didier CHASSAIN

La communauté de communes Plaine Limagne organise un stage estival pour les adolescents pendant les vacances scolaires estivales à Saint-Priest-Bramefant.

La quinzième édition du stage estival pour les 10/15 ans se déroulera sur deux semaines en juillet 2018.

L'association "**L'art pour tous**" - **Compagnie ZI Omnibus Cirk** a été sollicitée pour l'organisation. Les activités proposées au cours de ce stage sont l'acrobatie aérienne (tissu aérien et trapèze), la jonglerie et le théâtre. Le montant prévisionnel de leur prestation, comprenant les salaires de 4 intervenants, est fixé à un montant total de 4 900 € TTC.

Pour le bon déroulement du stage, il est proposé de déléguer au Président les modalités d'organisation du stage et notamment : le nombre d'enfants maximum accueillis (environ 50 enfants), la participation des familles (25 €) ainsi que le choix du prestataire.

→ **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- d'organiser le stage estival pour les adolescents 2018 suivant les modalités présentées ci-dessus,
- de déléguer au président les modalités d'organisation du stage, ainsi que la validation de la proposition du prestataire,
- d'autoriser le Président à faire toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette affaire.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2018 en section de fonctionnement.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

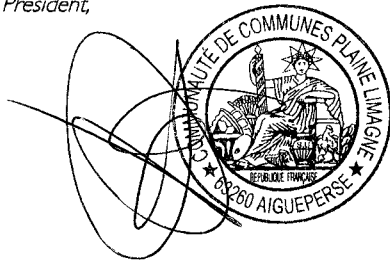
Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 05/04/2018

Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

